



THONON
agglomération

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Mise en place de la Commission
Consultative d'Elaboration et de
Suivi

Présentation de l'état des lieux et
diagnostic du territoire

Lundi 27 mai 2024
Salle des Fêtes de Lully



Jardin partagé



Compostage

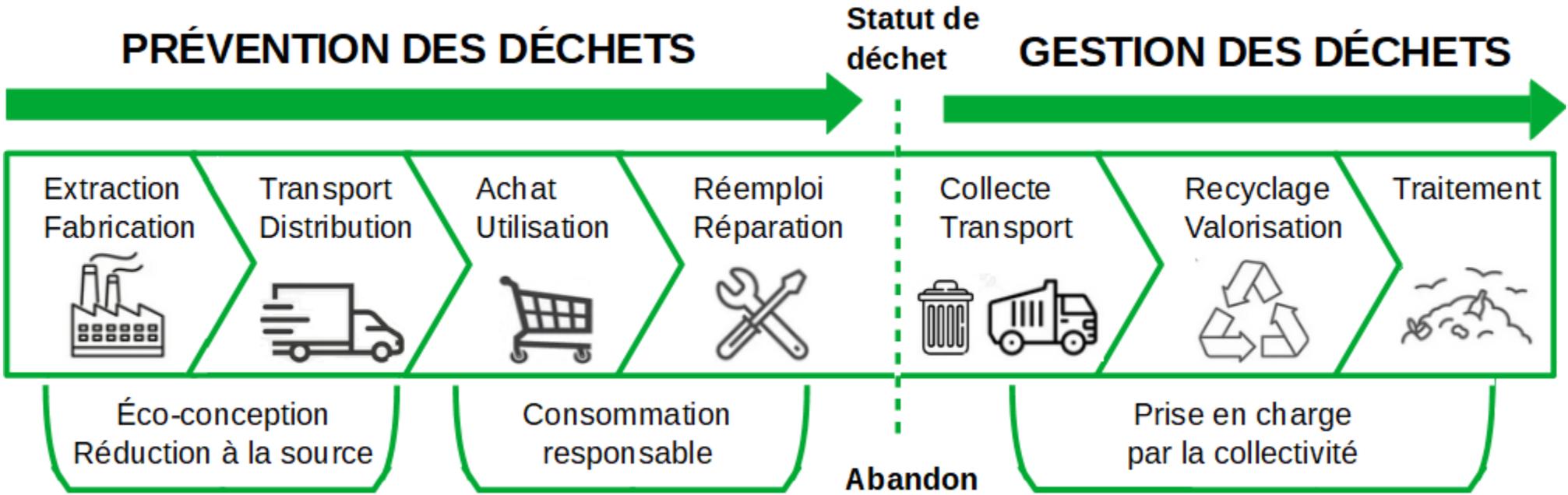


R'mize - Pôle Ressourcerie du Chablais

INTRODUCTION

Joseph DEAGE

Vice-Président de Thonon Agglomération
Prévention, tri, valorisation des déchets



FAISONS CONNAISSANCE



Tour de table des participant.e.s



- NOM – PRENOM – STRUCTURE et ses activités
- Pourquoi le choix de cette IMAGE
- Une personne / structure avec laquelle je travaille déjà / que je connais déjà (pour lui passer la parole)



30' par
personne

EXPLORONS LE SUJET DES DÉCHETS...



Question 1 :

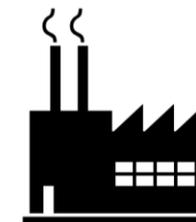
Quelle est la production globale de **Déchets Ménagers et Assimilés** sur le territoire de Thonon Agglomération par habitant en 2023 ?

1. Entre 250 et 400 kg
2. Entre 400 et 550 kg
3. Entre 550 et 700 kg

Moyenne nationale : environ 500 Kg / hab / an en 2020

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le Service public de Prévention et Gestion des Déchets		
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) (collectées en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire)		Déchets occasionnels collectés en déchetteries
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets collectés sélectivement	
Déchets collectés en mélange (« poubelle grise »)	Emballages Papiers Verre Textile Cartons bruns Biodéchets	Végétaux - Biens d'équipement - Gravats - Bois - Ferrailles - Cartons - Plâtre - Déchets dangereux - Huiles - Pneus - Batteries - Piles - Capsules de café

EXPLORONS LE SUJET DES DÉCHETS...



Question 2 :

Quelle est la part des déchets produits sur le territoire qui est incinérée ?

1. Entre 30 et 40 %
2. Entre 40 et 50 %
3. Entre 50 et 60 %

OMR (215,65 kg) + encombrants (74,98 kg) + refus de tri (6,21 kg) =
296,84 kg/hab. en 2023

>> 44,39% des déchets sont incinérés

EXPLORONS LE SUJET DES DÉCHETS...



Question 3 :

Après les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), quel est le gisement de déchets le plus important produit par un habitant de Thonon Agglomération ?

1. Collecte sélective (emballages, papiers, cartons, verre, textile)
2. Encombrants
3. Végétaux

EXPLORONS LE SUJET DES DÉCHETS...



Question 4 :

Quels flux de déchets représentent le coût le plus important pour la collectivité ?

1. Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

2. Flux en déchetteries

3. Emballages, papiers et verre

Coût total : 107 € TTC / habitant / an en 2022

OMR = environ 46%

EXPLORONS LE SUJET DES DÉCHETS...



Question 5 :

Quel est le poids que l'on pourrait éviter dans notre poubelle grise (OMR) en pratiquant le compostage et en mettant fin au gaspillage alimentaire ?

1. Entre 30 et 40 kg/hab./an
2. Entre 40 et 50 kg/hab./an
3. Plus de 50 kg/hab./an

EXPLORONS LE SUJET DES DÉCHETS...



Question 6 :

Le PLPDMA va-t-il contribuer à la politique d'économie circulaire de Thonon Agglo ?

- OUI certainement !
- PLPDMA et économie circ
- Cela n'a rien à voir

Écoconceptif

Considère tout produit (fabri valorisation fin service, de m l'environnemer

Recyclage

Permet de récc produit qui n'a réutiliser dan nouveaux.

Réutilisation

Consiste à utili que celui qui ét des produits al de fonctionner

ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'actions

Sept piliers

source : ADEME



CADRE RÉGLEMENTAIRE



▶ Elaboration d'un PLPDMA :

- **obligatoire** pour les collectivités ayant la compétence de collecte et/ou traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) depuis le 1er janvier 2012 (*Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010*) ;
- établi pour une **durée de 6 ans** ;
- fixe des **objectifs de réduction des DMA + actions correspondantes pour les atteindre.**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le Service public de Prévention et Gestion des Déchets

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) (collectées en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire)		Déchets occasionnels des ménages collectés en déchetteries
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets collectés sélectivement	
Déchets collectés en mélange (« poubelle grise »)	Emballages Papiers Verre Textile Cartons bruns Biodéchets	Végétaux - Biens d'équipement - Gravats - Bois - Ferrailles - Cartons - Plâtre - Déchets dangereux - Huiles - Pneus - Batteries - Piles - Capsules de café

NATIONAL

▶ **Loi AGEC** relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire (10/02/2020). Principaux objectifs :

- **réduire de 15 % les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;**
- augmenter le réemploi et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 ;
- réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 ;
- réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché.

NATIONAL

▶ Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

2021-2027. 5 axes thématiques :

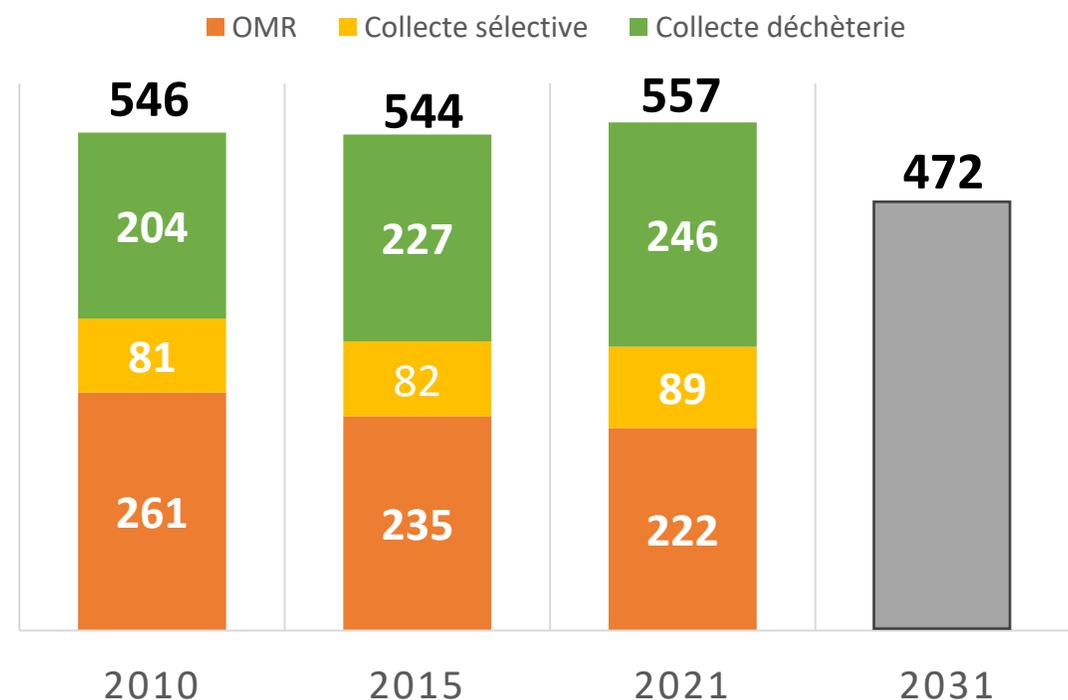
- 1) Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services ;
- 2) Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation ;
- 3) Développer le réemploi et la réutilisation ;
- 4) Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets ;
- 5) Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

REGIONAL

► Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets d'AURA (PRPGD). Principaux objectifs :

- tourner la page de l'enfouissement ;
- faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région leader sur la prévention et la gestion des déchets ;
- réduire l'impact climatique des déchets dans le cadre de la mise en place des PLPDMA ;
- réduire de 74kg/hab. les DMA à l'horizon 2030 par rapport à 2010 et atteindre 472kg/hab./an. (soit -13,6%) ;
- faire d'AURA la région de l'économie circulaire : engager la société dans cette dynamique, faire de l'économie circulaire un levier d'innovation et de croissance et soutenir les démarches permettant de l'ancrer dans les territoires.

PRODUCTION REGIONALE DE DMA KG/HAB





LOCAL

▶ Feuille de route 2020-2026 du Service Prévention et Gestion des Déchets (SPGD). Objectif principal :

-100kg/habitant/an de DMA en 2031 par rapport à 2015 afin d'atteindre 506 kg/hab./an

(hors gravats et déchets dangereux)



Le PLPDMA contribue à cet objectif mais n'est **pas le moyen exclusif** permettant de l'atteindre. L'enjeu est d'accompagner les habitants vers un changement de comportement.

GOUVERNANCE PARTICIPATIVE



- ▶ Décret imposant modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PLPDMA : impose constitution d'une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** (CCES) par la collectivité qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service en charge du projet ;
- ▶ CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA ;
- ▶ Lieu de débat et d'échanges, à vocation prospective ;
- ▶ Intègre idées des différents acteurs du territoire ;
- ▶ Remet ses propositions à la collectivité qui reste décisionnaire.



COMPOSITION DE LA CCES CHOISIE PAR THONON AGGLO :

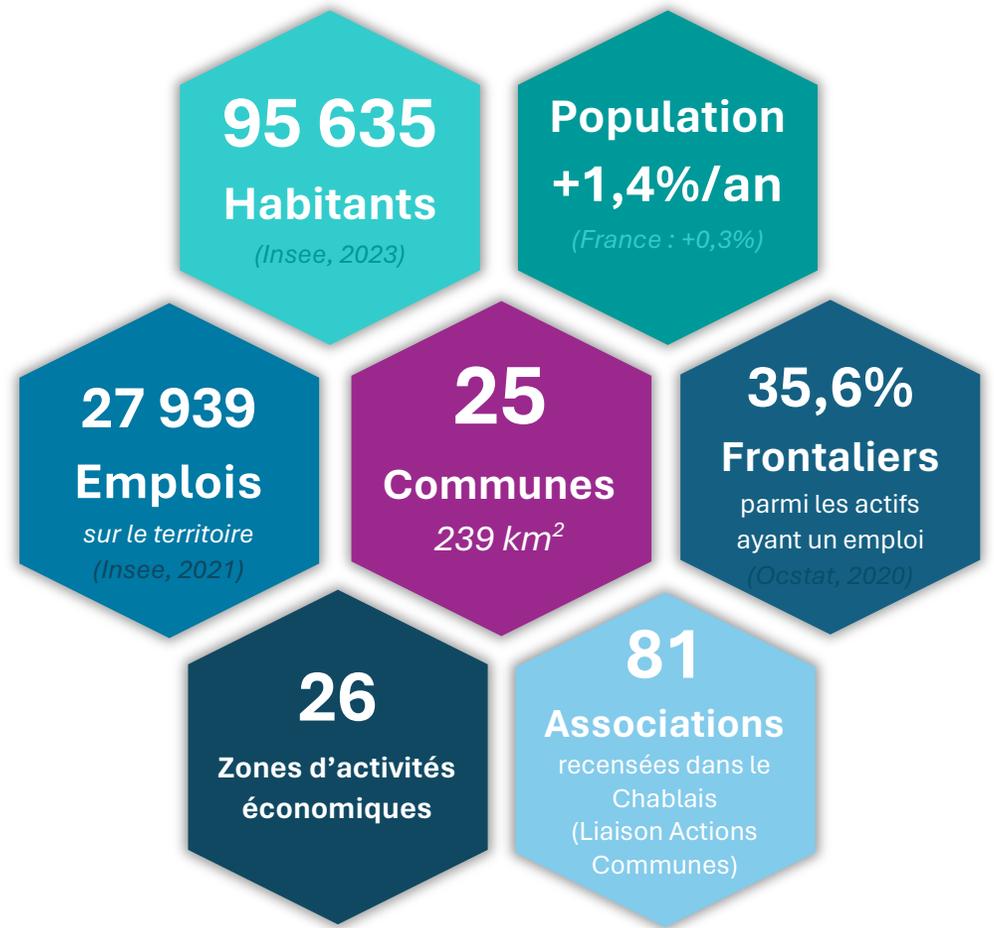
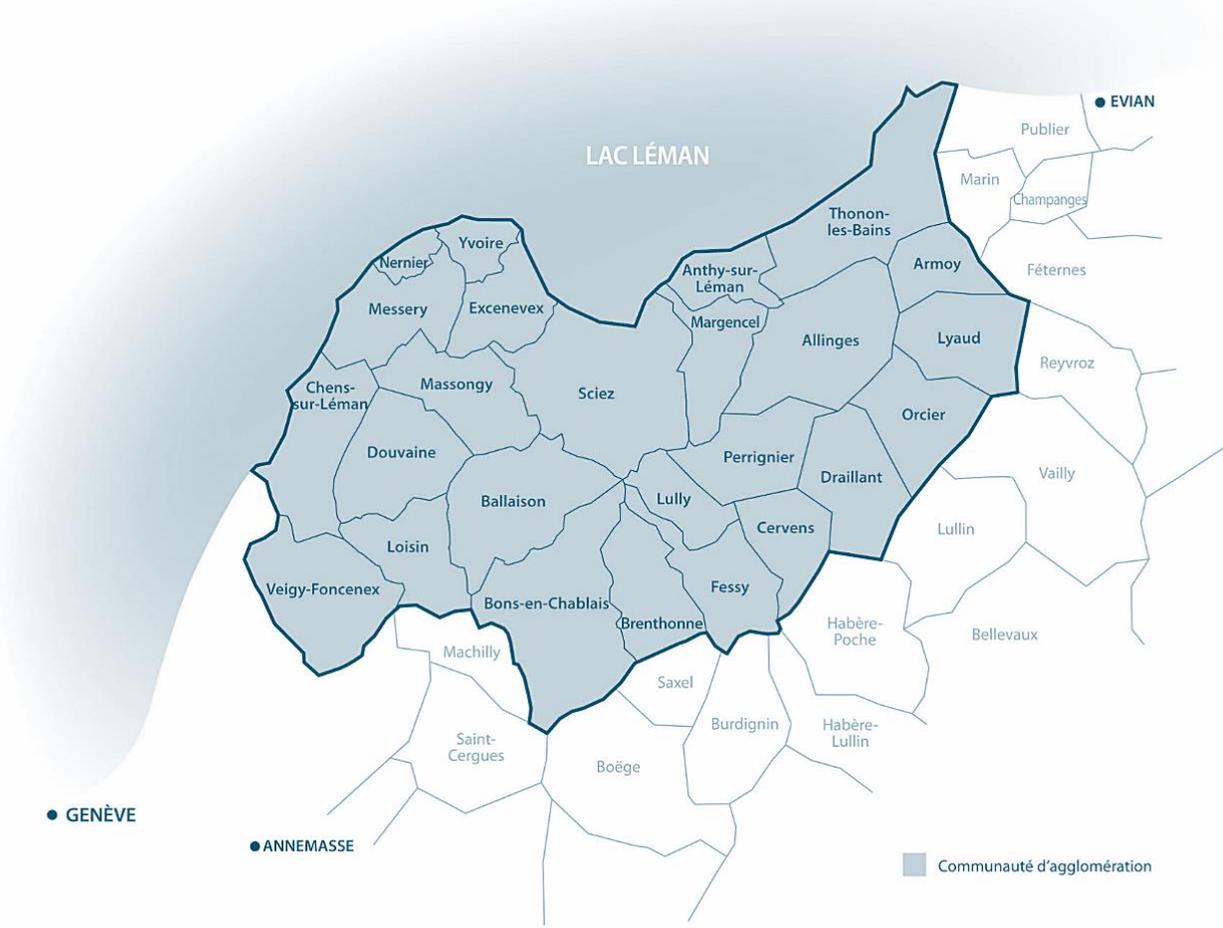
▶ Présidée par l'élu référent, **Joseph DEAGE**, Vice-Président en charge de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets : incarne volonté politique de TA et porte le PLPDMA

▶ **La plus représentative possible de la population du territoire** et répartie en plusieurs collèges d'acteurs :

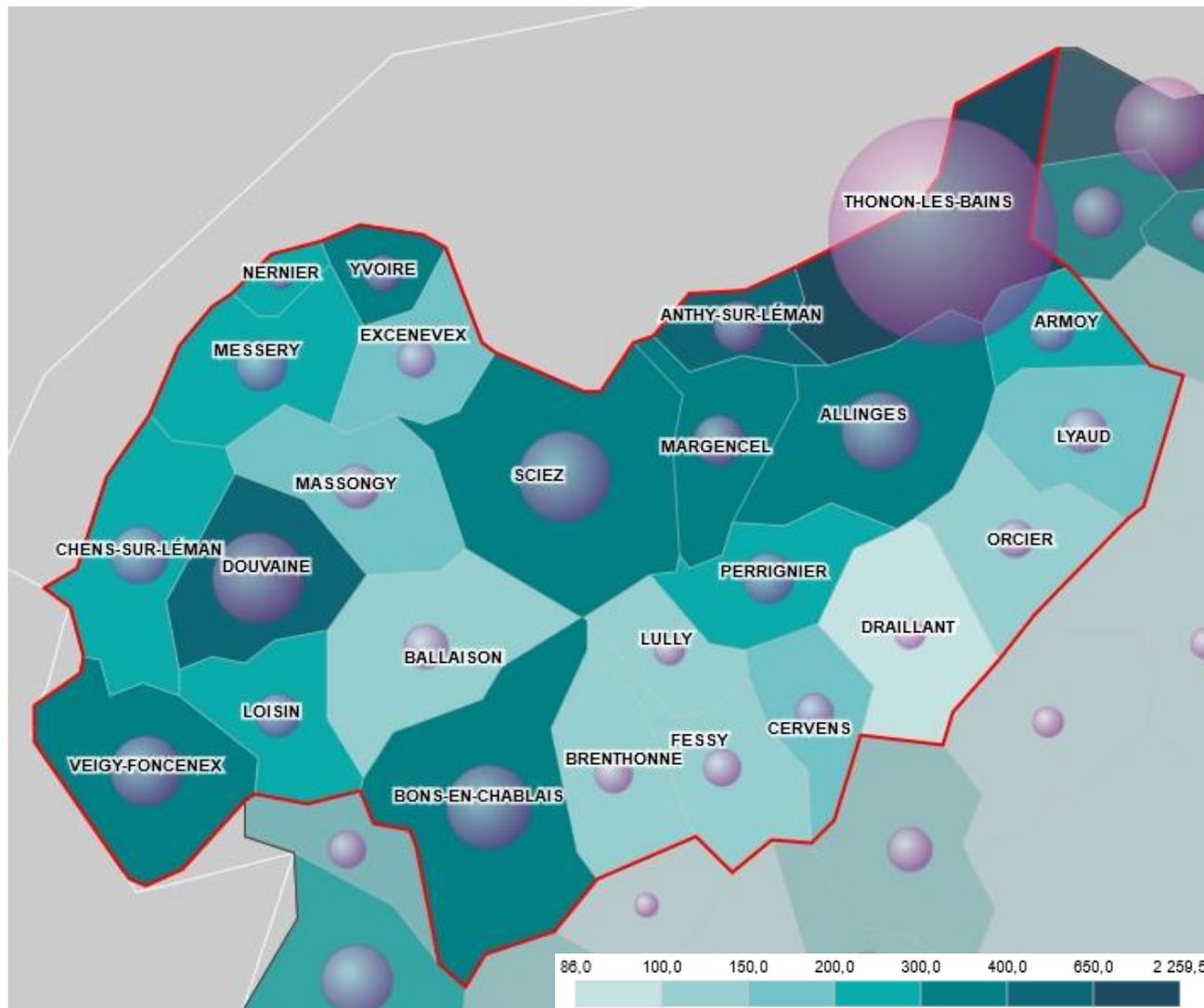
- élus (ou adjoint/conseiller) : 1 par commune
- société civile : 11 asso./collectifs + 2 pers. du CLD
- partenaire institutionnel et public : ADEME
- chambres consulaires : CMA et CCI
- bailleurs sociaux : 3



CARTE D'IDENTITE DE THONON AGGLO



POPULATION ET HABITAT



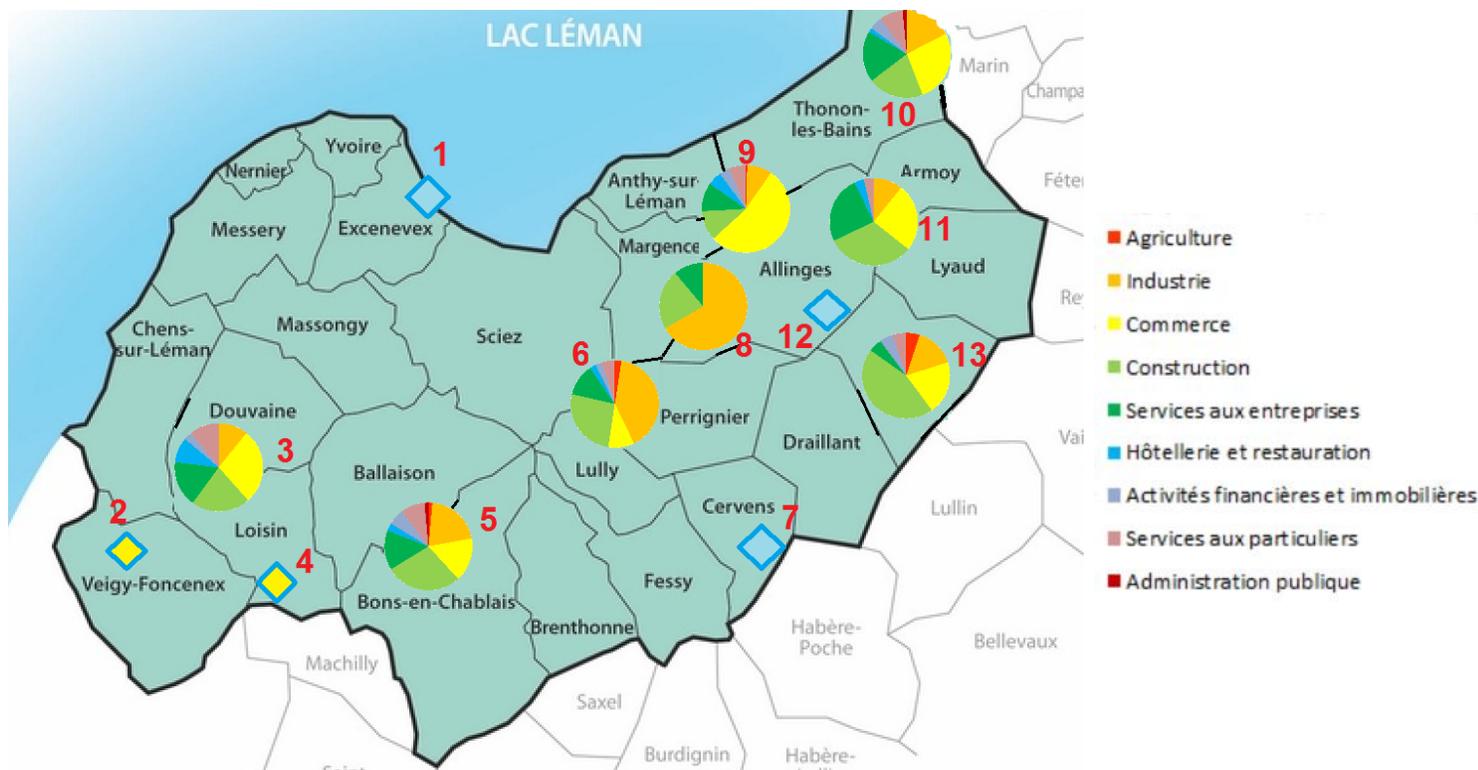
Territoire de Thonon Agglomération illustrant le nombre d'habitants (sphères proportionnelles) et la densité de population (dégradé de bleu) par commune (Insee, 2020-2021).

- EPCI le + peuplé et le + dense du Chablais : +95k habitants
- Thonon-les-Bains : ville centre, 38k habitants, 40% de la population
- Autres communes : moins de 7k habitants
- +1,4% population entre 2014 et 2020 ; France : +0,3%
- Territoire mixte : 50k logements en 2020 : 48% maisons individuelles et 52% habitat collectif
- Fessy, Lully, Le Lyaud : taux d'habitat individuel le + élevé (=>90%) ; Thonon-les-Bains : taux le + faible (21%), suivie de Douvaine (39%)

ENJEUX :

Considérer chaque habitant quel que soit son type d'habitat et **maintenir une communication efficace afin que chacun ait connaissance de la politique de prévention des déchets menée sur le territoire.**

ACTIVITES ECONOMIQUES



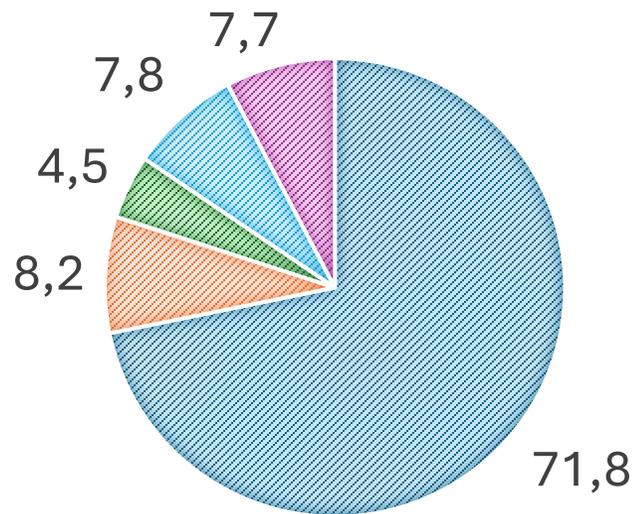
Carte représentant les principales zones d'activités économiques de Thonon Agglomération en fonction des secteurs d'activités (www.agencecochablais.com/zones-activites).

- 40aine ZAE dans le Chablais dont **26 sur le territoire de Thonon Agglo**
- **380ha dédiés à l'activité économique et à l'emploi local**

ENJEUX :

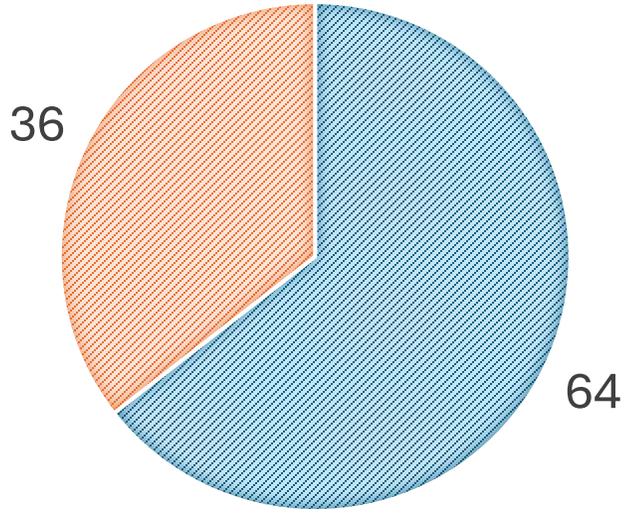
Une partie des déchets d'activités économiques est collectée avec ceux des ménages : ce sont les **déchets « assimilés »**. Il faut le prendre en considération dans le plan d'actions du PLPDMA.

EMPLOIS

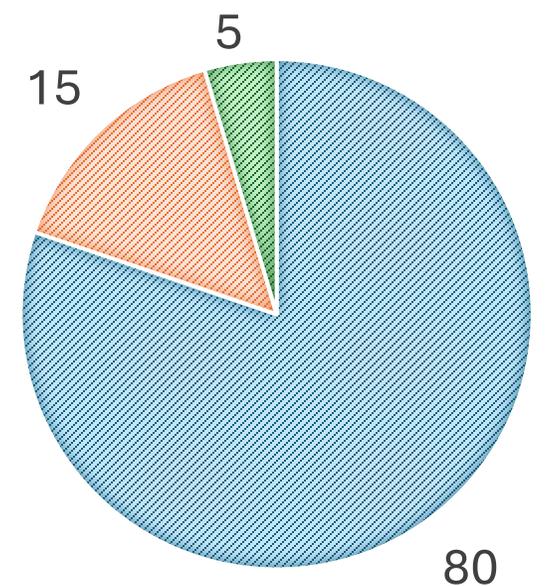


- Actifs ayant un emploi
- Chômeurs
- Retraités
- Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés
- Autres inactifs

Répartition de la population des 15 - 64 ans par type d'activité en pourcentage (Insee, 2020).



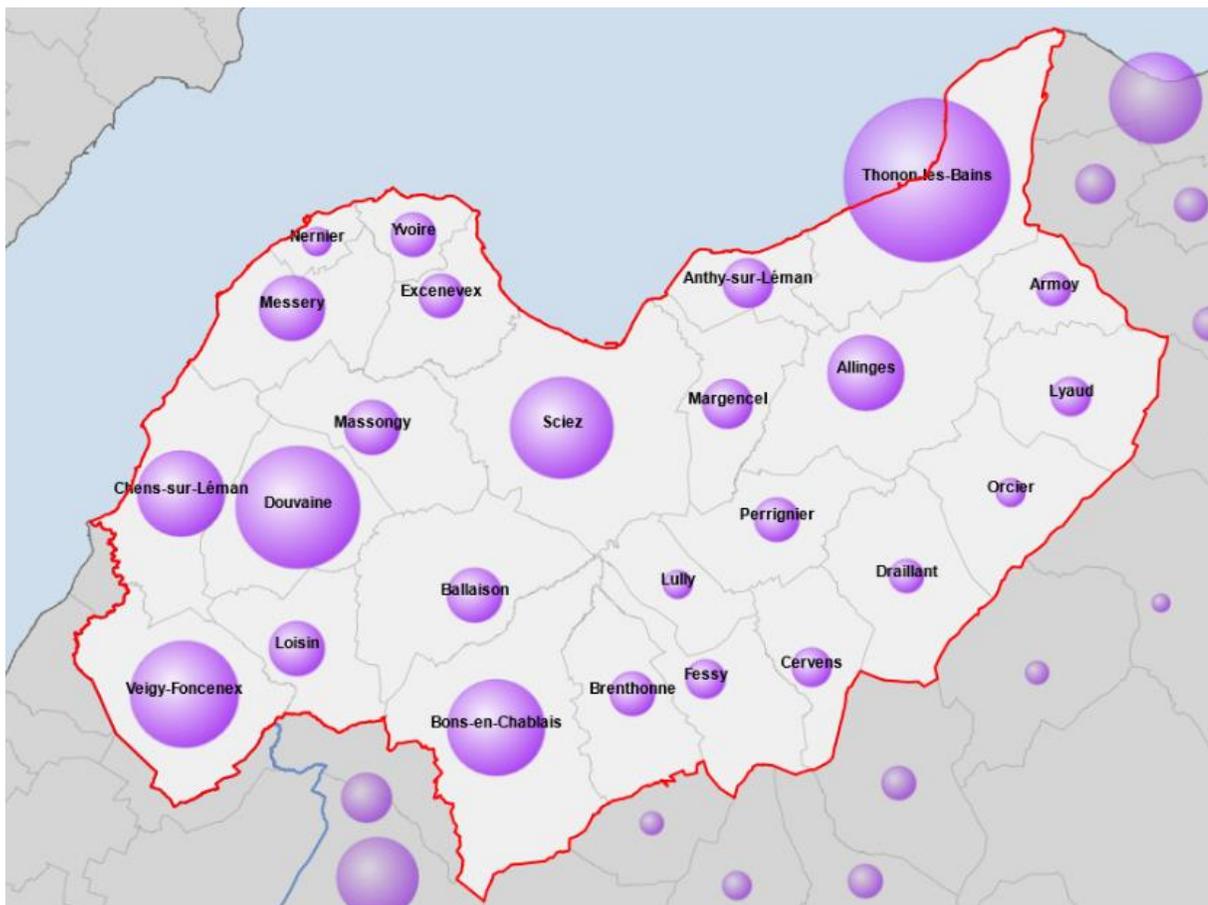
- France
- Suisse



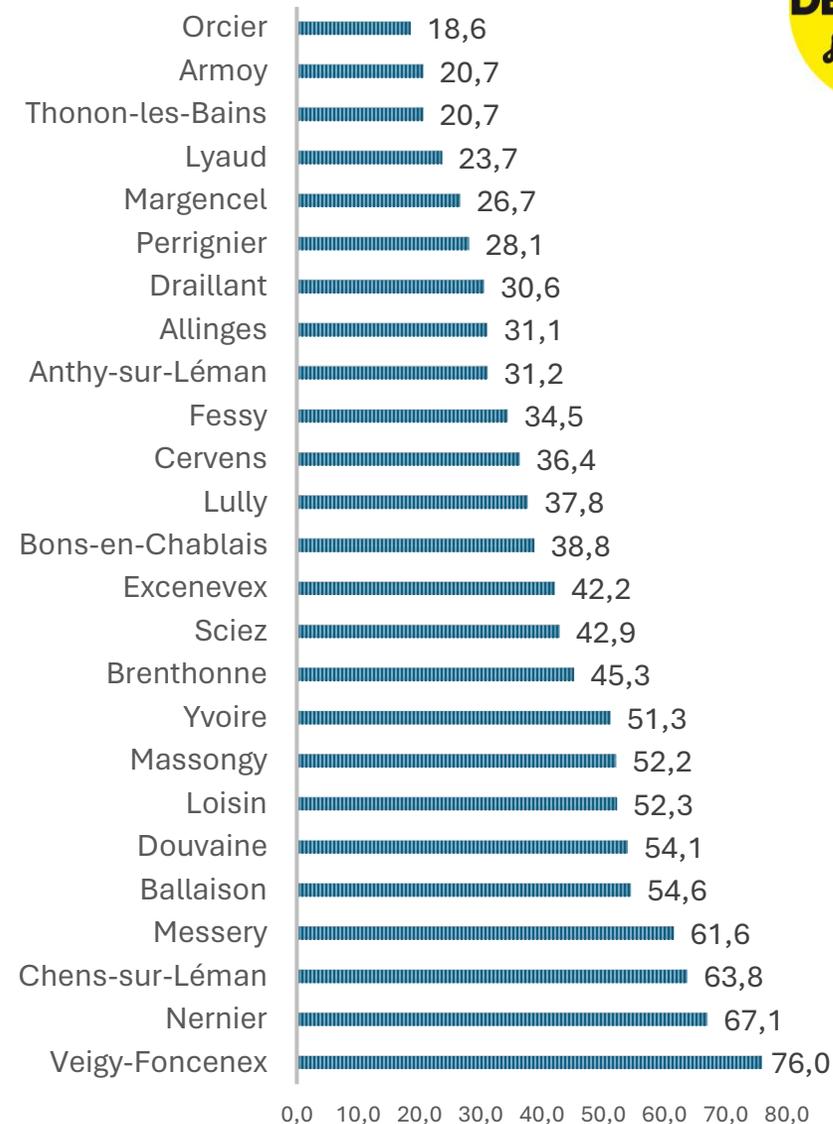
- Genève
- Vaud
- Autre canton

Répartition des actifs ayant un emploi en fonction de leur lieu de travail : par pays et par canton pour ceux travaillant en Suisse (Office cantonal de la statistique, 2020).

EMPLOIS



Actifs transfrontaliers travaillant en Suisse par commune de Thonon Agglomération (Office cantonal de la statistique, 2020). *Taille des bulles proportionnelle au nombre de transfrontaliers.



Part des frontaliers parmi les actifs ayant un emploi par commune en pourcentage (Office cantonal de la statistique, 2020).

▶ **3 communes de Thonon Agglo font partie du classement des 20 petites villes de France (moins de 20k habitants) où les riches sont les plus riches (Observatoire des inégalités - publication septembre 2020 – données Insee 2019) :**

- **Messery** : les 10% les plus riches des habitants ont un niveau de vie annuel d'au moins 93 370€
- **Veigy-Foncenex** : 91 590€
- **Chens-sur-Léman** : 88 030€

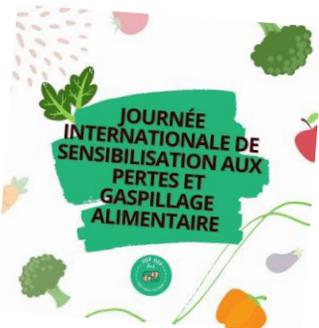
ENJEUX :

Il faut prendre en considération cette catégorie de population dans le **choix de notre stratégie de communication et des leviers de changement de comportement.**

MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS



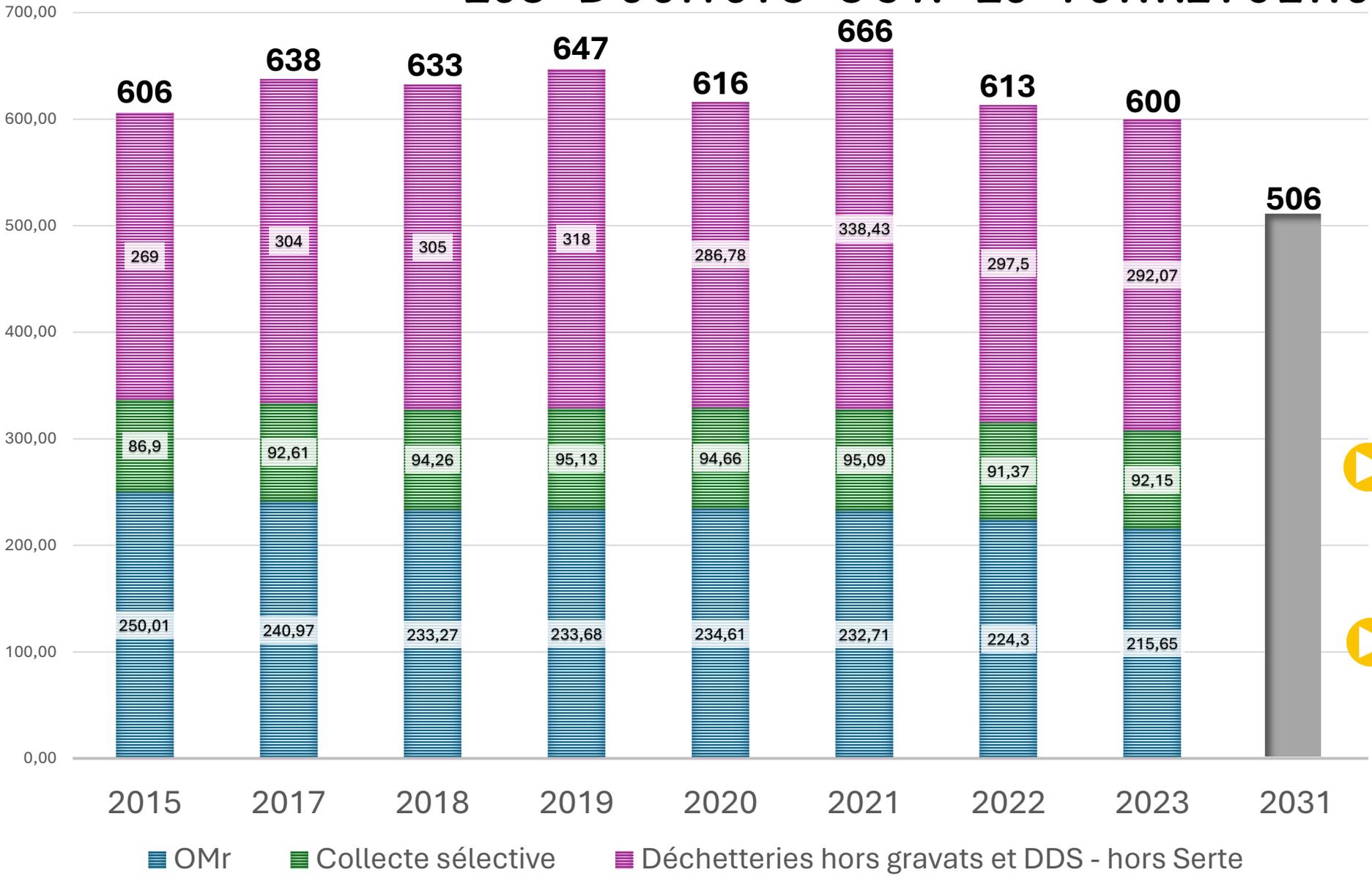
▶ Portes d'entrée pour sensibiliser les habitants à la prévention des déchets



Il est particulièrement pertinent de s'appuyer sur ces événements et de concentrer les moyens à ces moments de l'année pour mettre en place des actions de sensibilisation efficaces.
Cibler le printemps avec l'arrivée des beaux jours et l'automne !



LES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



Evolution du ratio de DMA collectés en kg par habitant de 2015 à 2023, avec l'objectif fixé pour 2031.

▶ Baisse depuis 2021 mais quantité sensiblement équivalente à celle de 2015

▶ **DMA 2023 :**
Déchetteries 48,7%
OMR 35,9%
Collecte sélective 15,4%

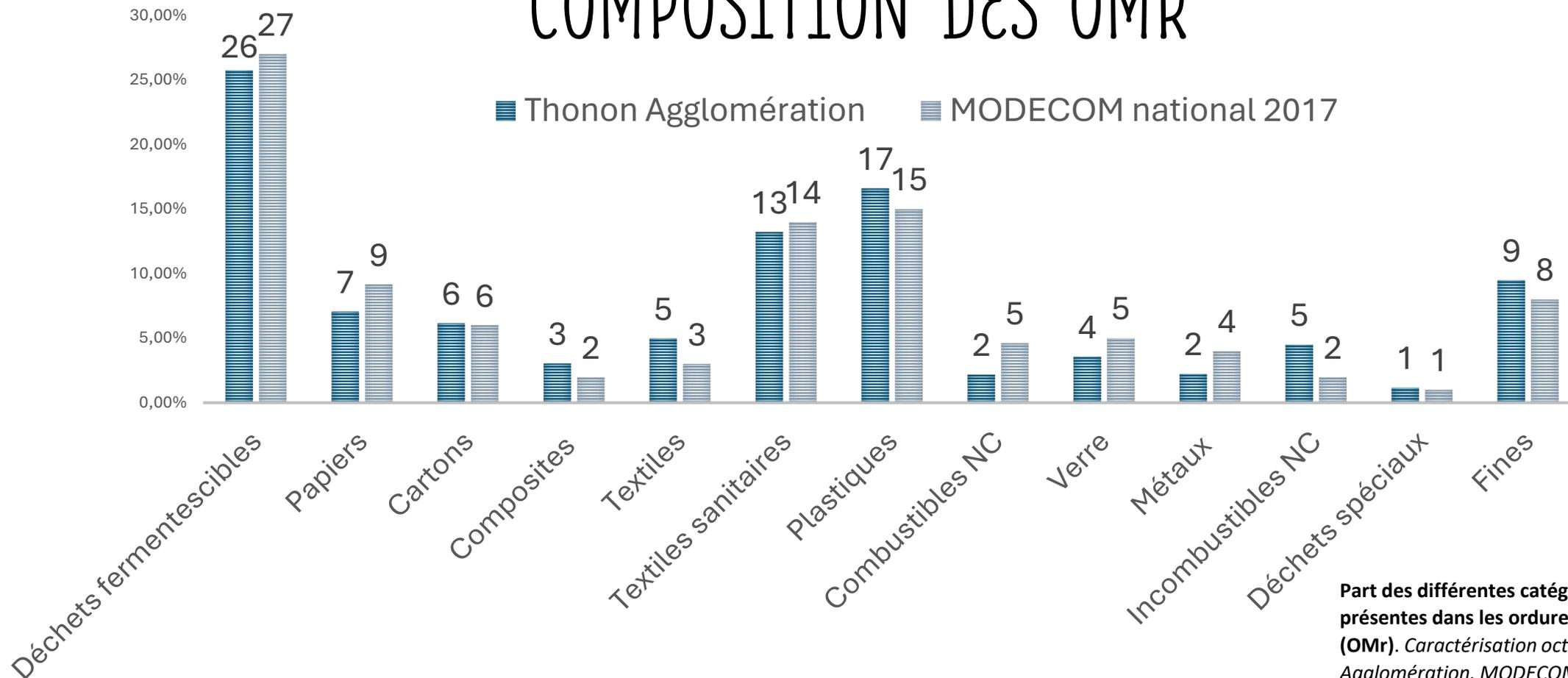
LES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



	TA 2023	AURA 2021	France 2019	CCPEVA 2021	Annemasse Agglo 2021	Pays de Gex 2020	Pays Voiironnais 2018	Syclum (AURA) 2021
OMr	215,65	222	237,4	259				216
Collecte sélective	92,14	89	82	106				71
Déchetteries	360,95			320				297
<u>Déchetteries (hors gravats, DDS et DEEE)</u>	282,94	246	164,7					
Total DMA	668,74		582	684	602	590	562	585
<u>TOTAL DMA (hors gravats, DDS et DEEE)</u>	590,73	557	529					

- ▶ Ratio de DMA + élevé que moyenne régionale (+5,6% ; +33kg/hab./an) et nationale (+10,3% ; +61kg/hab.an)
- ▶ Collecte très importante en **déchetteries** : +40kg/hab./an région et +120kg/hab./an national)

COMPOSITION DES OMR



Part des différentes catégories de déchets présentes dans les ordures ménagères résiduelles (OMr). Caractérisation octobre 2022, Thonon Agglomération. MODECOM 2017 – campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés.

▶ Composition proche de la moyenne, Flux majoritaires :

déchets fermentescibles : 25,7% = 57,6kg/hab. (2022)

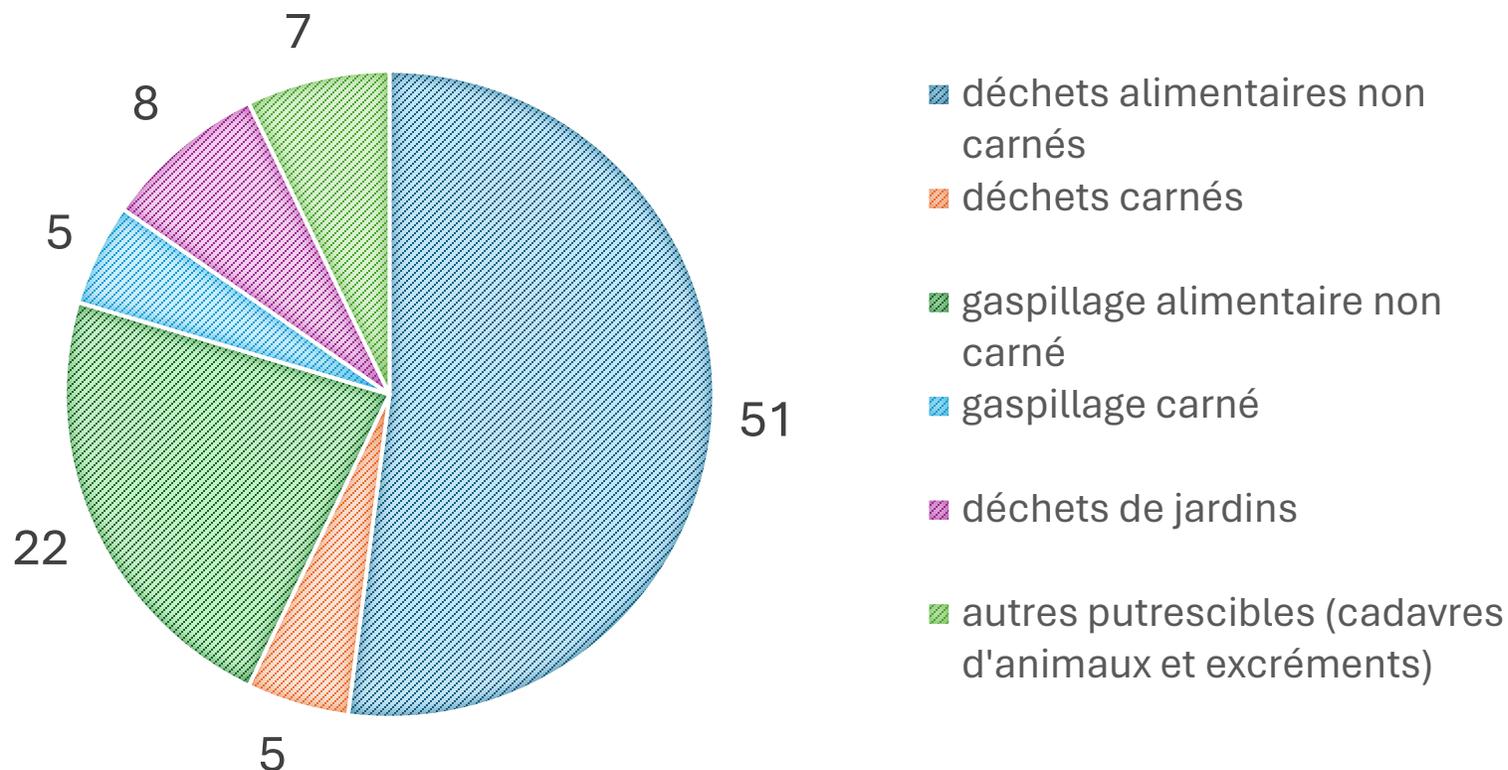
plastiques : 16,6% = 37,2kg/hab.

textiles sanitaires : 13,2% = 29,6kg/hab.

DÉCHETS FERMENTESCIBLES

Part des différentes sous-catégories de déchets fermentescibles présentes dans les ordures ménagères résiduelles (OMr).

Caractérisation octobre 2022,
Thonon Agglomération.



▶ **déchets compostables** (déchets alimentaires non carnés et déchets de jardins) :

59% des déchets fermentescibles = **33,9kg/hab. en 2022**

▶ **gaspillage alimentaire** : 27% = **15,6kg/hab. en 2022**

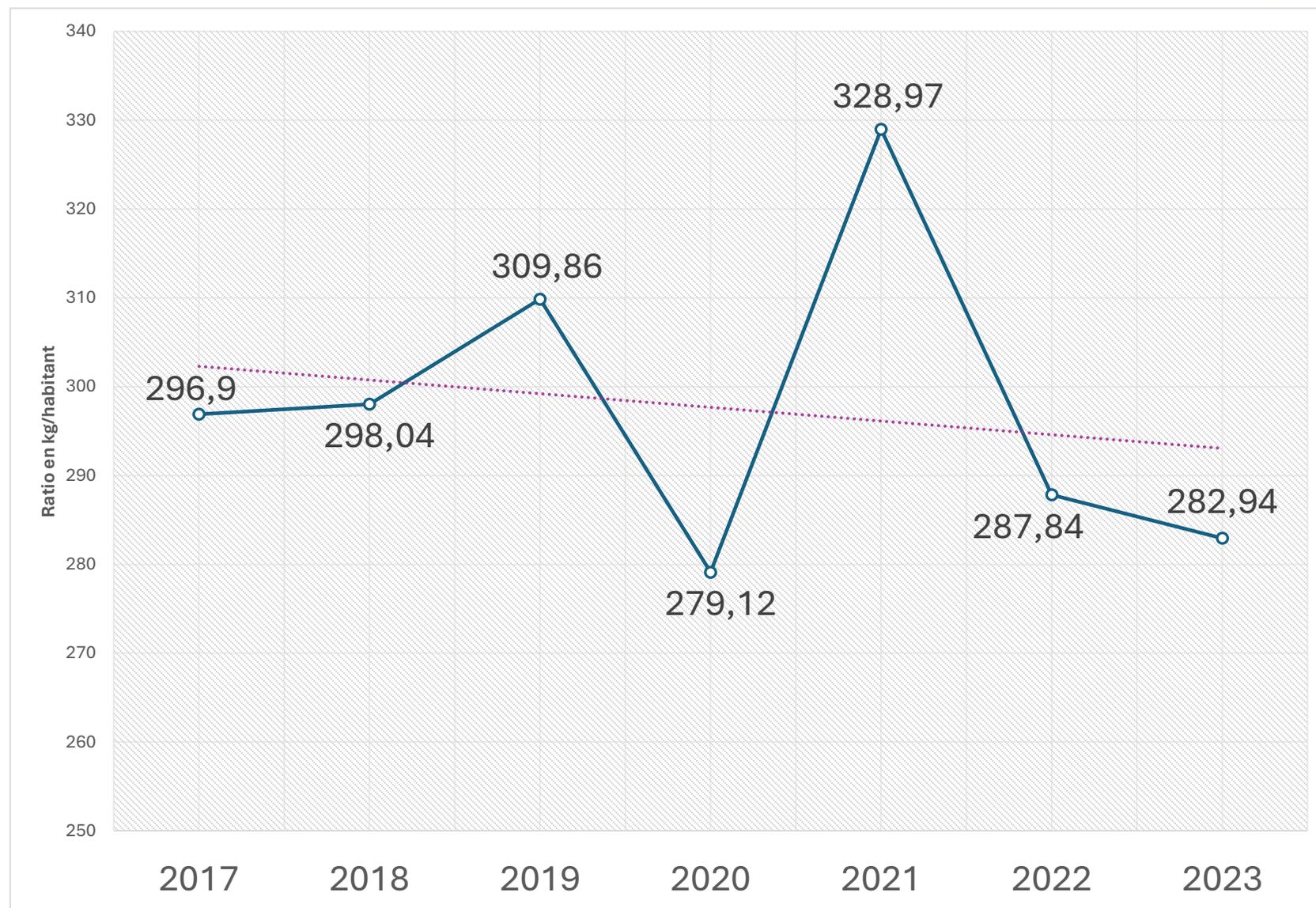
**Fraction alimentaire
= près de 50kg dans les OMR !
Fort potentiel de réduction**

DECHETTERIES



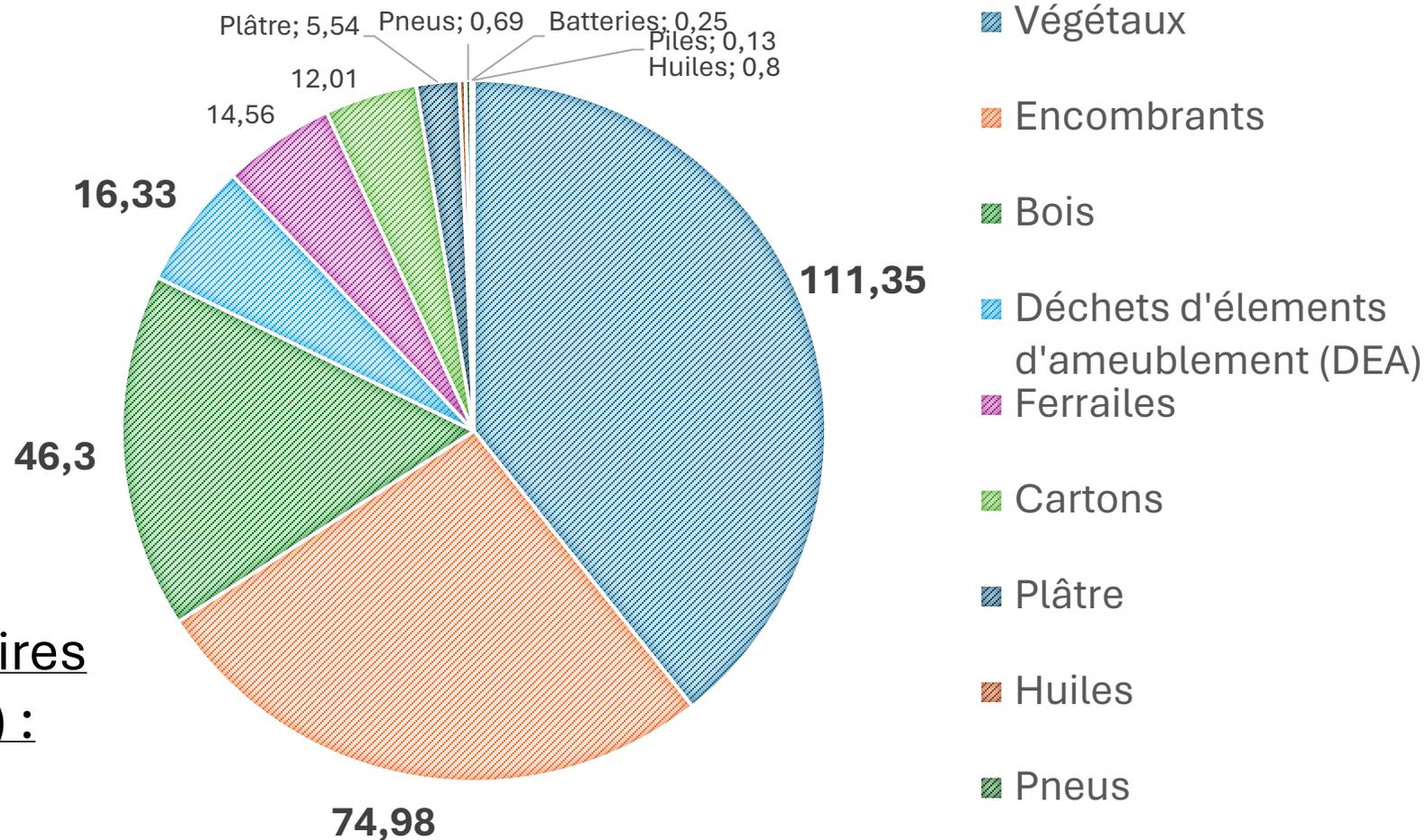
Evolution du ratio en kg par habitant des déchets collectés dans les déchetteries gérées par Thonon Agglomération (hors Serte – hors gravats, DEEE et DDS). La ligne en pointillés roses montre une tendance globale à la baisse depuis 2017.

- ▶ baisse du ratio en 2020 (covid) puis rebond en 2021
- ▶ tendance globale à la baisse (-5%) depuis 2017



DÉCHETTERIES

Part des déchets collectés en déchetteries (hors gravats, DEEE et DDS) en kg par habitant en 2023 (hors Serte).



▶ Cibler les flux majoritaires
(+ de 85% des apports) :

***Végétaux** : 39,5 %

***Biens d'équipement**
(**encombrants** + **DEA**) : 32,3%

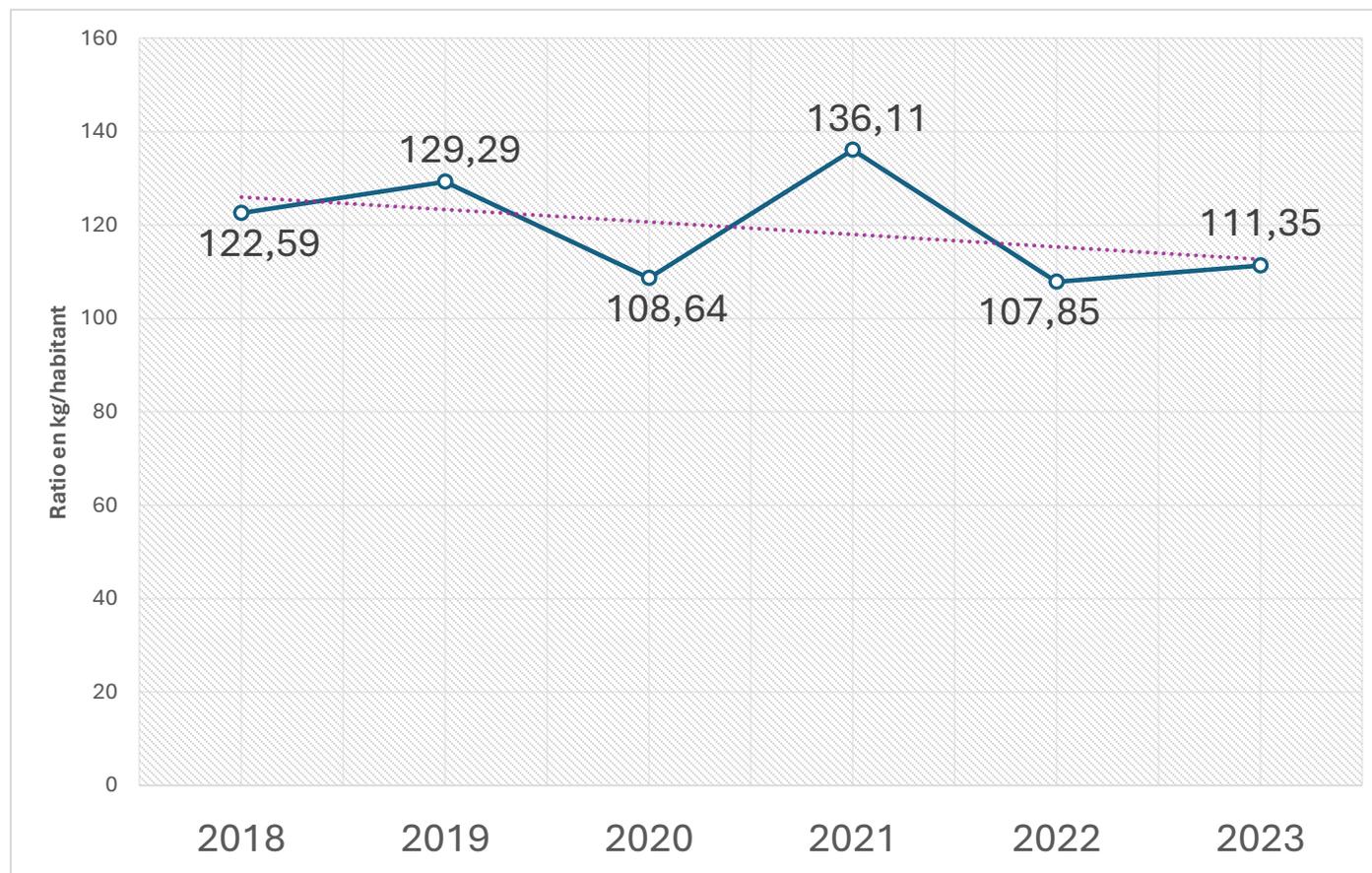
***Bois** : 16,36

VEGETAUX

Evolution du ratio en kg par habitant des végétaux collectés dans les déchetteries gérées par Thonon Agglomération (hors Serte). La ligne en pointillés roses montre une tendance globale à la baisse depuis 2018.

▶ Tendance globale à la baisse depuis 2018 : -9,2%

▶ **Gisement prioritaire :**
+50kg région
+80kg France



	TA 2023	AURA 2021	France 2019	CCPEVA 2021
Production de végétaux en kg/hab./an	111,35	61,5	29,2	93

LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT



Conséquences des dépôts sauvages...

50 tonnes de plastiques chaque année dans le Léman

...qui deviennent des **déchets marins**

▶ Référentiel national des coûts 2019 :

Coût aidé moyen en € HT/habitant



*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette

Coûts aidés €HT / hab

	OMR	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	Déchets des déchetteries	Autres	Tous flux
Thonon aggro 2022	47,6 €	3,3 €	10,5 €	39,0 €	1,5 €	102 €
Région AURA 2021	55 €	2 €	11 €	25 €	5 €	99 €
National 2019	53,1 €	1,8 €	9,8 €	20,7 €	7,1 €	92,5 €

- ▶ Coût des déchets en déchetteries largement supérieur aux moyennes régionale et nationale !
- ▶ **Action prioritaire !**

PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE



▶ **La R'Mize**

Pôle ressourcerie du Chablais

▶ **Julien PENIN – Coordonnateur cellule Prévention et Stratégie**

Le métier d'agent de prévention à Thonon Agglo

PREVENTION SUR LE TERRITOIRE



Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo

1. Composition de l'équipe
2. Le rôle des agents
3. Les champs d'intervention

▶ *Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo*

1. Composition de l'équipe

- 2 maîtres composteurs + 1 en recrutement
- 1 agent en charge de la qualité du tri

▶ *Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo*

2. Le rôle des agents

Informier,

Sensibiliser,

Accompagner les différents publics dans
l'appropriation de nouveaux comportements

 *Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo*

3. Les champs d'intervention

- Biodéchets et végétaux
- Eco-exemplarité
- Sensibilisation terrain
- Accompagnement d'événements/initiatives

 *Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo*

3. Les champs d'intervention

- Biodéchets et végétaux
 - Compostage individuel et collectif : ateliers compostage, déploiement du compostage en résidence collective ou de quartier
 - Broyage des branchages : suivi de la prestation

▶ *Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo*

3. Les champs d'intervention

- Biodéchets et végétaux

- Compostage individuel : 1500 composteurs fournis/an pour 2024
- Compostage collectif : plus de 30 sites installés en 2024
- Broyage des branchages : 7800m³ et 640 interventions en 2023

Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo

3. Les champs d'intervention

- Eco-exemplarité

Accompagnement dans la mise en place d'une gestion exemplaire des déchets dans les administrations publiques (mairies, écoles, Ephad)

 *Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo*

3. Les champs d'intervention

- Sensibilisation terrain
 - Stand sur la gestion des déchets dans le cadre d'événements/marché
 - Sensibilisation en porte à porte (prestation)
 - Sensibilisation des scolaires (prestation)

PREVENTION SUR LE TERRITOIRE



Le métier d'agent de prévention des déchets à Thonon Agglo

Points d'amélioration :

- Des objectifs à structurer
- Une équipe à consolider (ETP à mettre en cohérence avec les objectifs)
- Des actions terrain à développer

MATRICE AFOM



ATOUS

- * Un habitat proche de la nature, facilitant la sensibilisation de la population à la prévention des déchets
- * Du compostage de proximité déjà bien développé avec des habitants toujours en demande de composteurs
- * Un service de broyage à domicile qui donne satisfaction aux habitants et qui mérite à être développé
- * Une ressourcerie locale et un atelier de revalorisation des textiles déjà mis en place et qui fonctionnent bien
- * Une équipe projet formée et compétente
- * PCAET et PAT intégrant déjà la prévention des déchets dans leur plan d'actions
- * Des déchetteries gérées en régie

- * L'obligation de tri à la source des biodéchets depuis le 01/01/24 qui contribue progressivement à éveiller les consciences vis-à-vis de cette problématique
- * Un fort réseau associatif et de nombreux acteurs engagés sur le territoire qui pourraient être porteurs de nouveaux projets
- * Le renforcement de la synergie et de la cohérence avec les autres plans locaux
- * La conception optimisée des nouvelles déchetteries qui prend en compte les enjeux de la prévention (réemploi, valorisation, etc.)
- * La réglementation en constante évolution en faveur de la prévention
- * Un mode de vie qui progresse vers l'auto-suffisance et la résilience

OPPORTUNITES

FAIBLESSES

- * Collectivité jeune : premier PLPDMA, manque de recul, outils à construire ou à consolider (gouvernance, transversalité et communication)
- * Une communication axée sur l'information et pas assez sur l'accompagnement au changement
- * Pas de contrôle d'accès en déchetteries (saturées en tout point de vue)
- * Un programme d'actions supplémentaires parmi d'autres

Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Thonon Agglomération

- * Choisir un scénario trop ambitieux avec des objectifs difficilement atteignables
- * Des moyens alloués au projet insuffisants

- * Le maintien d'une dynamique sur 6 ans et d'une cohérence territoriale entre agglomération et communes
- * Un manque d'implication des élus au projet
- * Un manque de communication et de visibilité des actions auprès des habitants : absence d'outils de changement de comportements
- * Rester dans l'entre-soi
- * Une catégorie de population propre au territoire (transfrontaliers) difficile à sensibiliser

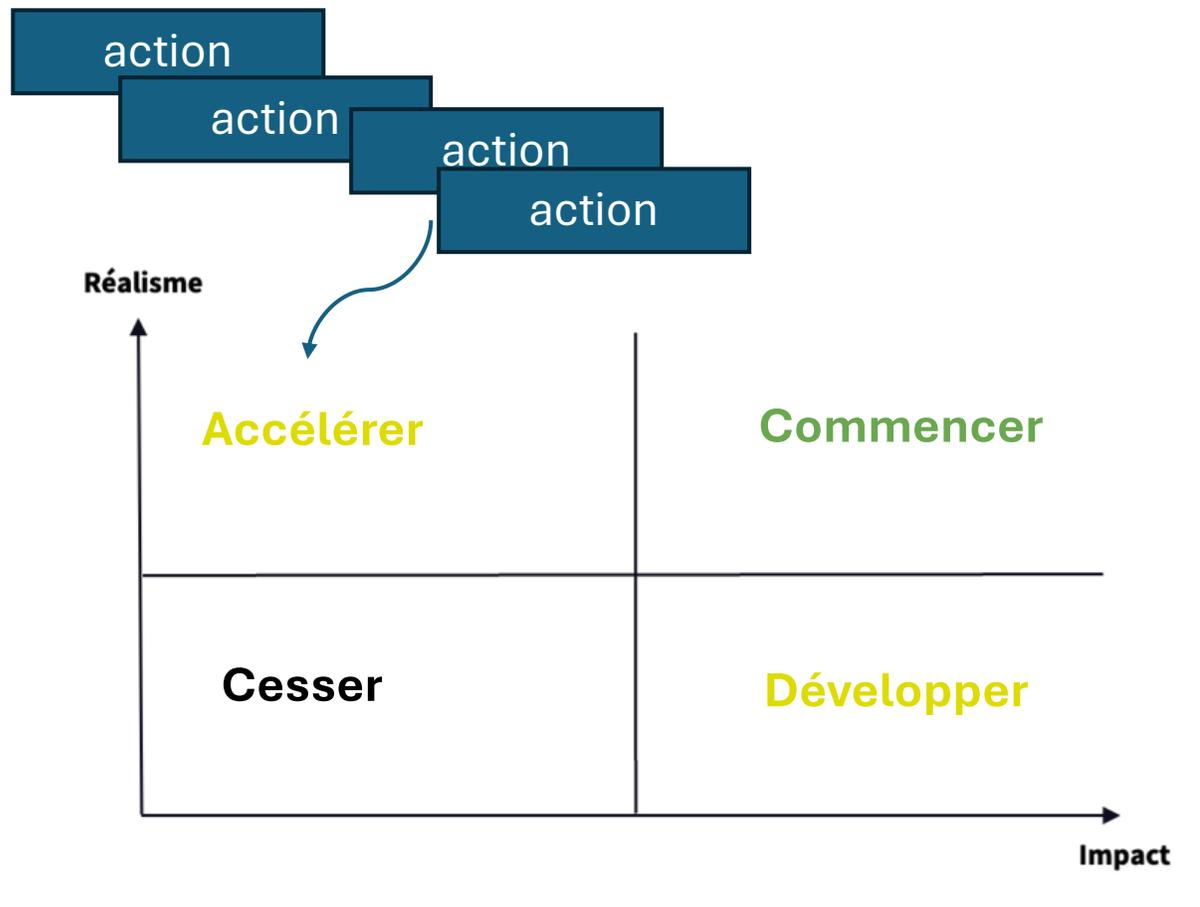
MENACES



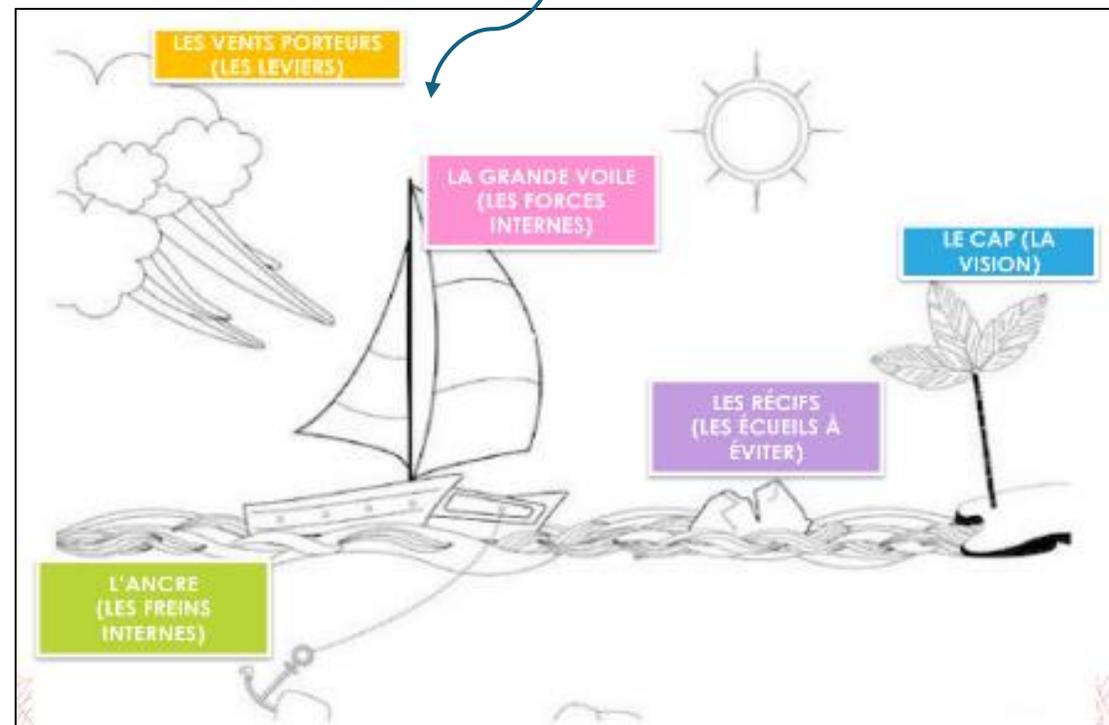
VOS REACTIONS SUR LE DIAGNOSTIC !



Deux supports possibles pour vos contributions :



enjeux constats objectifs





SCENARIO **RÉALISTE** PROPOSÉ POUR LE PLPDMA :

- ▶ Déjà voté pour Thonon Agglomération :
Compostage dès que possible : **-18,3 kg/hab./an** de déchets compostables dans notre poubelle grise horizon 2030
- ▶ Sur la base des potentiels de réduction relevés pour chaque gisement de déchets dans le référentiel de l'ADEME (retours d'expériences d'autres collectivités notamment) :
Déchetteries : -43,7kg ; Collecte sélective : -13,1kg

TOTAL REDUCTION ENVISAGÉE GRACE AUX ACTIONS DU PLPDMA :

-75kg/hab./an de DMA en 2031 par rapport à 2023

(hors gravats, DDS et DEEE – hors Serte)

soit une baisse de l'ordre de 12%

LA SUITE DE NOTRE TRAVAIL...

▶ Phase d'élaboration du PLPDMA (2024-2025) :

- Ateliers de réflexion thématiques en concertation et co-construction des pistes d'actions stratégiques :

Date	Thème	Lieu
Lundi 10 juin 18h30-20h30	Biodéchets – Végétaux – Gaspillage alimentaire	A définir
Mardi 18 juin 18h30-20h30	Economie locale – Circulaire – Sociale et Solidaire	R'mize
Lundi 24 juin 18h30-20h30	Eco-exemplarité – Eco-manifestations – Déchets marins (dépôts sauvages)	A définir
Mardi 25 juin 12h-14h	Dédié aux professionnels / commerces	



INSCRIVEZ-VOUS !
N'hésitez pas à ENRICHIR les thèmes proposés !



LA SUITE DE NOTRE TRAVAIL...



▶ Phase d'élaboration du PLPDMA (2024-2025) :

- **Septembre 2024** : restitution des idées d'actions et priorisation
- **Novembre – Décembre 2024** : présentation du plan d'actions complet
- **Mars 2025** : présentation et avis sur le contenu du projet de PLPDMA
- **Été 2025** : consultation du public
- **Automne 2025** : présentation des propositions du public
- **Fin d'année 2025** : modifications apportées et adoption



Conclusion & remerciements

Joseph DEAGE

Vice-Président de Thonon Agglo

Prévention, tri, valorisation des déchets